

Conseil du 9^e arrondissement
Lundi 5 novembre 2018

Vœu rattaché à la délibération 2018 DAE 246 Marchés découverts alimentaires – principe du renouvellement de la délégation de service public.

Vœu à la Maire de Paris relatif à la création d'un marché alimentaire rue Sainte-Cécile présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e.

Considérant que les marchés participent à la vitalité et à l'animation des villes ;

Considérant une attente très forte des habitants du 9^e en ce sens portée par le Conseil de quartier Faubourg Montmartre et l'exécutif municipal du 9^e ;

Considérant que le 9^e, ne compte qu'un seul marché alimentaire découvert et non sédentaire, le vendredi après-midi place d'Anvers ;

Considérant le vœu adopté à l'unanimité par le conseil du 9^e arrondissement en septembre 2015 ;

Considérant les courriers adressés depuis en ce sens à l'Adjointe à la Maire de Paris en charge des marchés alimentaires ;

Considérant que l'exposé des motifs de la délibération 2018 DAE 246 fait mention des 70 emplacements actuels sans évoquer la possibilité d'emplacements nouveaux comme celui de la rue Sainte-Cécile qui a pourtant fait l'objet d'études récentes par les services de la DAE ;

En conséquence, Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **Mette en place dans le 9^e un second marché alimentaire découvert non sédentaire rue Sainte-Cécile le samedi ou le dimanche.**